

LE COIN PARACHA KI TAVO

par Mikaël Mouyal - Beth Hamidrash Lamed

Le coin 'Hidouchim

« L'araméen a fait perdre mon père »

Selon le sens simple, l'araméen c'est Lavan, qui a voulu éliminer mon père, qui est Yaacov. Mais selon l'allusion, l'araméen qui se dit "ארמי - Arami" fait allusion au "רמאי - Ramaï", le fourbe et le trompeur, (ces deux mots ont les mêmes lettres). Ainsi, celui qui trompe les autres (et lui-même) et s'écarte de la vérité de la Thora, même si un tel individu a des parents illustres dont le mérite devrait le protéger, malgré tout il ne pourra pas bénéficier du mérite de ses ancêtres. "Le Ramaï", le malhonnête qui est en moi, c'est à dire ma tromperie, "a fait perdre mon père", m'a privé du mérite de mes pères, pour ne plus pouvoir en profiter. ('Hidouché Harim)

« Je n'ai pas passé outre Tes Mitsvot et je n'ai pas oublié » (26, 13) :

Ce texte doit être dit par la personne qui apporté les dîmes. Il devait signifier qu'il a fait ce qu'il fallait et n'a rien oublié de faire. Ce texte s'appelle le "Vidouï Maasser", "l'aveu sur la dîme". Seulement en général, un aveu vient connoter que la personne avoue une faute. Mais là, s'il dit que tout a été fait dans les règles, où est l'aveu ?

En fait, quand quelqu'un accomplit une Mitsva, il doit ensuite ne plus y penser, voire même l'oublier. Cela lui permettra de ne pas penser qu'il a fait beaucoup de bonnes actions, ce qui risque de le mener à l'orgueil. Mais, dans cet aveu, la personne disait certes qu'il n'a passé outre aucune loi, mais il ajoutait : « Je n'ai pas oublié », dans le sens de « Je n'ai pas oublié ce que j'ai fait ». Le fait de ne pas oublier ses Mitsvot est en soi déjà une faille. L'homme doit oublier les Mitsvot qu'il a réalisées pour se sentir toujours redevable d'en faire encore et ne jamais se sentir quitte ni orgueilleux. C'est sur cette faille que l'aveu prend son sens. (Rabbi de Satmar)

« Bénis sois-tu à ta venue et bénis sois-tu à ta sortie » (28, 6) :

Rachi explique ce verset en disant : « Que ta sortie de ce monde soit sans faute, comme à ta venue ». Mais d'après cela, l'essentiel de cette bénédiction se trouve dans la sortie, qui soit comme ton entrée. Dès lors, on aurait pu se contenter de dire que tu sois béni à ta sortie du monde, qui sera sans faute. Pourquoi avoir besoin de rappeler ta venue ?

En fait, nos Sages disent que l'homme est tellement proche de la faute qu'il eut mieux valu qu'il ne soit pas créé, car il risque trop de fauter. Mais un homme qui quitte ce monde sans aucune faute, une telle personne révèle rétroactivement que sa venue au monde était une réussite et un vrai bien. C'est ce que nous enseigne le verset : « Bénis sois-tu à ta venue et bénis sois-tu à ta sortie ». Même ta venue au monde sera une bénédiction si ta sortie sera sans faute. Ainsi, Rachi explique : « Que ta sortie de ce monde soit sans faute, comme à ta venue », c'est à dire que si ta sortie est sans faute, alors ta venue aussi deviendra une bénédiction. (Ketav Sofer)

« Vous garderez les paroles de cette alliance et vous les ferez pour que vous réussissiez tout ce que vous ferez » (29, 8) :

Ce verset fait allusion au fait que celui qui garde son alliance, c'est à dire la sainteté de sa Milah, en veillant à ne pas la profaner par tout ce qui se rapproche de l'impudicité, alors toutes les Mitsvot qu'il réalisera auront une valeur encore plus grande et leur impact aura toute sa force. Si « vous garderez les paroles de cette alliance », allusion à l'alliance de la Milah, alors « vous réussirez tout ce que vous ferez », toutes les Mitsvot que vous ferez sera alors une vraie réussite. Car l'un des piliers de toute la Thora, c'est de préserver son alliance, en gardant la sainteté de ses pensées, de ses yeux, de son corps..., pour ne pas profaner son alliance (de la Milah) par tout type d'impudicité. En veillant à cela, on élève et on renforce la valeur de toutes ses Mitsvot. (Guinzé Hamelekh)

Le coin Halakha (lois de Roch Hachana)

Celui qui écoute les sonneries du Chofar de par la radio ou d'un enregistreur n'est pas quitte de la Mitsva.

Puisque le Chofar est une Mitsva qui dépend du temps, les femmes en sont dispensées. Malgré tout, c'est une bonne chose qu'elles écoutent les sonneries. Pour les Sefarades, ni une femme, ni un homme qui sonne pour elle, ne récitera la bénédiction du Chofar. Mais, les femmes Achkénazes réciteront la bénédiction.

Pendant les sonneries, on se concentrera sur des pensées de repentir et de regrets sur ses fautes, car l'un des objectifs de cette Mitsva est justement de réveiller l'homme au repentir.

On n'aura pas le droit de prendre un repas de plus de 56g de pain avant de s'être acquitté de la Mitsva du Chofar. Mais, si on a déjà prié, et qu'on n'a pas encore écouté le Chofar, dans le cas où on a fait le Kidouch, on aura le droit de consommer des fruits comme on le souhaite et même manger moins de 56g de pains (avec les bénédictions d'avant et d'après).

Le coin histoire

Quand le Dayan (juge rabbinique) Rabbi Eliezer Tourtser sentit sa fin proche, il appela le 'Hafets Haïm à son chevet. Quand il arriva, le Dayan lui dit qu'il a peur du jour du jugement. En effet, puisqu'il a officié à titre de juge, il est sûr qu'En-Haut on va l'éprouver pour savoir s'il maîtrise vraiment les lois de la justice. Il demanda donc au 'Hafets 'Haïm de l'interroger pour vérifier qu'il connaît bien toutes ces nombreuses lois. Pour apaiser le Dayan, le 'Hafets 'Haïm accepta et l'interrogea. Pendant plusieurs heures, il lui posa des questions sur les différents sujets liés aux jugements. Rabbi Eliezer répondit comme il se doit à toutes les questions. Quand le 'Hafets 'Haïm quitta la chambre, il éclata en sanglot. Puis il dit, d'une voix étranglée par les larmes. : « Certes le Dayan, lui, connaît bien les lois. Mais que m'advient-il quand à mon tour arrivera mon moment et que l'on m'interrogera ? Que répondrai-je ?! »...

Ce récit nous apprend combien l'homme doit vivre avec la conscience réelle et claire du jour du jugement Divin. On doit voir cela avec grand sérieux. Ainsi, on améliorera au maximum ses actions de son vivant, pour ne pas être confondu dans l'au-delà. Mais on voit aussi que même les plus grands Justes, dans leur humilité, redoutent ce jour. Que devrions nous dire nous concernant ?

Le coin étude : La crainte de la sanction

La Paracha de Ki Tavo parle essentiellement des bénédictions et des malédictions qu'Hachem prévoit pour ceux qui obéissent et ceux qui désobéissent aux Mitsvot de la Thora. Ce thème de récompense et punition est assez présent dans la Thora. Si la Thora insiste beaucoup sur le sujet des punitions pour les fautes, c'est qu'elle souhaite que nous nous en imprégnons et que nous en venons à servir Hachem de par la crainte de la sanction. Mais cela est étonnant. En effet, apparemment ce niveau ne semble pas être le plus louable. Servir Hachem pour ne pas être puni est un culte intéressé, où l'homme recherche son bien-être. Il eut mieux fallu que notre service d'Hachem soit basé sur la crainte devant la Grandeur d'Hachem. On aurait plutôt dû encourager l'homme à méditer sur la Grandeur Infinie d'Hachem, Sa Bonté sans limite... Et ainsi, on aurait accompli les Mitsvot pour ne pas se retrouver manquant devant la Perfection Divine. A l'image de celui qui se présente devant un grand roi, qui chercherait à se trouver propre et dans sa meilleure posture. Ainsi, pourquoi la Thora donne-t-elle la primeur à la crainte de la punition, qui est moins élevée ?!

La réponse à cette question est que certes la crainte devant la Majesté Divine est la plus haute. Mais on ne peut l'acquérir sans avoir intégré au préalable la crainte de la punition. Celle-ci doit être la base et la fondation de tout le service d'Hachem. Certes ce n'est pas le plus haut niveau, mais aucun niveau plus haut ne pourra être atteint sans avoir posé cette crainte-là. C'est pour cela que la Thora insiste tant dessus. Car elle est la base de toute élévation spirituelle. Mais pourquoi en est-il ainsi ?

En fait, l'homme est composé d'un corps et d'une âme. L'âme n'aspire qu'à s'approcher d'Hachem. Mais le corps, du fait de sa matérialité et de sa recherche du bien-être et des plaisirs physiques, empêche l'âme de s'exprimer et de pousser l'homme vers le chemin de la proximité avec Hachem. Tout éloignement et infraction de la Thora ne sont dus qu'au fait de la matérialité et du mauvais penchant, qui se résumant en la recherche de satisfaction physique. C'est cela qui éloigne l'homme d'Hachem. Et tant que la voix du corps retentit, celle de l'âme est étouffée. Ainsi, avant tout, l'homme ne peut commencer à s'élever vers Hachem que s'il arrive à raffiner le corps et à neutraliser les tendances qui l'empêchent dans la matérialité. Et c'est pour atteindre cet objectif que la Thora demande à l'homme de travailler de toute urgence la crainte de la punition. C'est cette crainte qui aura la force de repousser les tendances du mauvais penchant. En effet, le corps ne comprend que le langage de la satisfaction et est sans cesse à la recherche du bien-être et du plaisir. S'il arrive donc à intégrer avec grande conviction que la faute vient contre son intérêt, car elle lui entraînera tôt ou tard les souffrances de la punition, il sera alors en mesure de repousser les tentations et les désirs du corps et du mauvais penchant. Et une fois que la dimension grossièrement matérielle est repoussée, la voix de l'âme pourra se faire entendre. Dès lors, l'homme pourra commencer à évoluer dans le processus spirituel de rapprochement avec Hachem. Et tous les niveaux les plus élevés pourront progressivement être atteints. Mais sans avoir dompté au préalable le corps par la crainte de la punition, il n'est pas encore envisageable d'accéder sainement aux niveaux plus élevés. Il en ressort bien que la base doit être la crainte de la punition, car c'est elle qui permet de réprimer le mauvais penchant en vue d'épanouir l'âme qui conduira alors l'homme pour se rapprocher d'Hachem.

Mais il y a encore un autre aspect des choses. En lisant notre Paracha, on se rendra compte que les châtiments prévus pour les fautes sont d'une ampleur incroyable. 98 terribles malédictions sont prévues. Bien plus, nos Sages nous enseignent que les punitions qu'Hachem envoie à l'homme dans ce monde pour ses fautes, sont insignifiantes par rapport à ce que devrait être la véritable sanction pour les transgressions de la Thora. Ainsi, même les très sévères punitions énoncées dans notre Paracha ne sont pas à la hauteur de ce qui devrait réellement arriver pour avoir fauté. En méditant simplement à ceci, l'homme comprendra la gravité de la faute. Car si le péché entraîne de si dures conséquences, c'est qu'à l'évidence la faute est en elle-même redoutable. Alors, par ce processus, l'homme passera de la peur de la punition à la peur de la faute elle-même. Il redoutera de commettre un acte qui engendre de tels effets, plus à cause de l'effet, mais désormais à cause de la conscience de ce que constitue la faute elle-même. Il ne voudra pas se salir par de tels actes. L'homme qui cherchera à se rapprocher d'Hachem, ce qui est la démarche la plus louable, saura que si la punition est si spectaculaire, c'est bien que la faute est tout au moins autant redoutable. De toute évidence, elle entrave donc le cheminement vers le perfectionnement de soi et vers la proximité avec Hachem. La gravité de la **punition** éclairera donc l'homme sur la gravité de **l'acte**, et l'homme finira par s'éloigner de cet acte, non pas pour ne pas être puni, mais pour ne pas coller à son être de telles salissures qui l'écarteront d'Hachem. De cette façon, on comprend autrement pourquoi la crainte de la faute est la base. Car c'est elle qui mènera à la conscience de la gravité de la faute, et ce n'est que par cela que l'homme saura s'écarter de la faute comme on s'écartere du feu, pour préserver cette pureté qui lui permettra de s'élever spirituellement.

Tout cela nous permettra de comprendre le méfait de celui qui faute parce qu'il n'a pas peur de la punition. En effet, un homme peut aussi fauter par faiblesse, poussé par ses pulsions. Une telle personne peut être consciente des punitions qu'entraîne la faute, mais il n'est pas encore assez fort et maître de soi pour maîtriser ses pulsions. Cet individu est moins répréhensible que celui qui faute sans scrupule, faisant totalement abstraction de la crainte de la punition. La Thora nous apporte la preuve de la gravité d'une telle situation. En effet, la Thora parle dans la Paracha de Nitsavim de celui qui se dit : « La paix sera sur moi », c'est à dire qu'il se leurre à penser que la punition ne l'atteindra pas, à son propos la Thora tranche : « Hachem ne voudra pas lui pardonner ». C'est à dire que le fait de fauter sans craindre la punition est une chose tellement répréhensible, que cela entraîne qu'Hachem ne voudra même pas lui pardonner ses fautes. Et même si un jour il souhaite se repentir, ce sera très dur pour lui d'y arriver puisque si Hachem ne veut pas lui pardonner, Il ne l'aidera donc pas dans son repentir, car le repentir amène le pardon. Ainsi, ne pas vouloir pardonner revient donc à ne pas désirer le repentir. Seulement, dans le prophète Yé'hezkel, Hachem dit : « Je jure que Je ne désire pas la mort de l'impie mais qu'il se repente et qu'il vive ». Il en ressort qu'en général, Hachem désire que l'impie se repente, pour lui pardonner ses fautes. Mais celui qui se dérobe de la peur de la sanction et qui se dit "la paix sera sur moi" et "rien de mal ne m'arrivera", persistant de ce fait dans sa mauvaise voie, pour une telle personne, ni on veut lui pardonner, ni on désire son repentir. Cela montre bien sa gravité même par rapport aux autres impies. Et tout cela, uniquement parce qu'il ne craint pas la punition ! (Basé sur le Michnat Rabbi Aharon)

Le coin 'Hizouk

Tout homme doit renforcer dans son cœur la foi qu'il est sûr qu'Hachem ne rejette aucune prière d'aucun Juif. Et même si la Grandeur d'Hachem n'a pas de limite, malgré tout il Lui est très précieux d'écouter les paroles de prière de Son Peuple, et même de celui qui est au plus bas de l'échelle. Même une telle prière procure une satisfaction et un plaisir à Hachem. (Kedouchat Levi)